

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ET

LE PAYS BASQUE



L'Économie Sociale et Solidaire : c'est quoi ?

→ Charte et valeurs :

- * Liberté d'adhésion,
 - * Démocratie : *une personne, une voix*,
 - * Non lucrativité,
 - * Solidarité.
- ↳ Pour une économie au service de l'homme et des territoires

→ 3 grandes familles d'entreprises

- * Les coopératives
- * Les mutuelles
- * Les associations

...et cinq catégories d'entreprises :

- * Les coopératives : agricoles, de crédit, de consommation, de distribution, ouvrière de production, artisanale
- * Les mutuelles : régie par le code de la mutualité de 1945
- * Les assurances à caractère mutuel : régie par le code des assurances
- * Les associations (dont les groupements d'employeurs)
- * Les fondations

→ L'ESS en Aquitaine :

L'emploi salarié de 2000 à 2004 en nombre de postes

	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
Associations	84 105	86 307	89 431	88 851	90 055
Les mutuelles	4 165	4 283	4 058	5 134	5 230
Sociétés d'assurance à caractère mutuel*	978	982	937	1 855	1 822
Coopératives	27 554	27 311	28 513	28 258	27 778
Autres structures**	4 130	4 183	4 733	2 859	2 994
TOTAL	120 932	123 066	127 672	126 957	127 879

Sources : INSEE-DADS 2000 – 2001 – 2002 – 2003 – 2004 et MSA 2000 – 2001- 2002 -2003– 2004

* A partir de 2003, contrairement aux années précédentes, les sociétés d'assurances agricoles (exemple : Groupama) ont été intégrées.

** Autres structures ne correspondent plus qu'aux fondations à partir de 2003, alors que précédemment étaient inclus les Comités d'Entreprises et les Congrégations.

Les postes dans l'économie sociale et solidaire et dans l'économie Aquitaine

	2003			2004		
	Economie sociale et solidaire	Economie Aquitaine	Proportion de l'ESS	Economie sociale et solidaire	Economie Aquitaine	Proportion de l'ESS
Nombre de postes	126 957	1 105 812	11%	127 879	1 117 687	11%
Nombre d'équivalents temps complets	86 527	764 324	11%	87 425	767 830	11%

Source : INSEE DADS 2004 et MSA 2004

Rôle de la CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) d'Aquitaine :

La CRESS Aquitaine œuvre au quotidien pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans la région.

Elle réalise et accompagne des actions décidées d'un commun accord entre ses membres en vue de défendre et de promouvoir la coopération, le mutualisme et le mouvement associatif employeur sur le plan régional, dans le respect de la charte de l'économie sociale.

Missions et services auprès des acteurs du secteur :

- rassembler, informer, défendre, représenter les entreprises et groupements de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- promouvoir et diffuser les principes coopératifs, mutualistes et associatifs ;
- affirmer et développer la dynamique sociale et solidaire dans les territoires ;
- faire connaître les positions du C.E.G.E.S (Conseil des Entreprises et Groupements de l'Économie Sociale) ;
- servir d'interface entre l'Économie Sociale et Solidaire et les pouvoirs publics ;
- promouvoir les particularités et spécificités de la fonction d'employeur dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Coordonnées : 111 cours du Maréchal Galliéni, 33000 Bordeaux,

T 05 56 901 901- F 05 56 96 81 39, cressaquitaine@wanadoo.fr, www.cressaquitaine.org

L'Economie Sociale et Solidaire au Pays Basque

→ Nombre d'entreprises par famille :

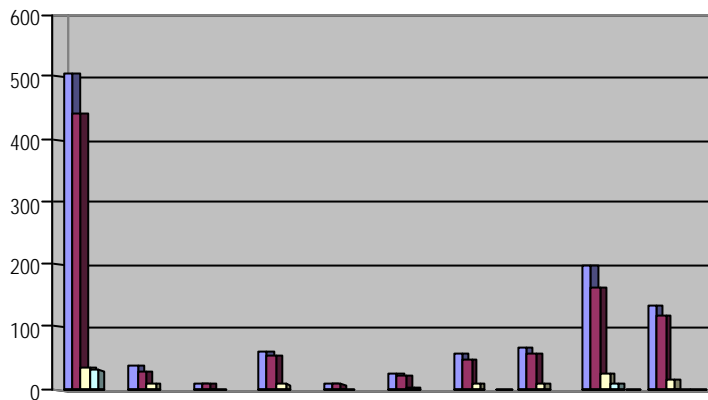
- * Les coopératives : 119
- * Les mutuelles : 40
- * Les associations : 953 (dont 3 groupements d'employeurs)

↳ Soit 1 112 établissements

→ Répartition sur le territoire :

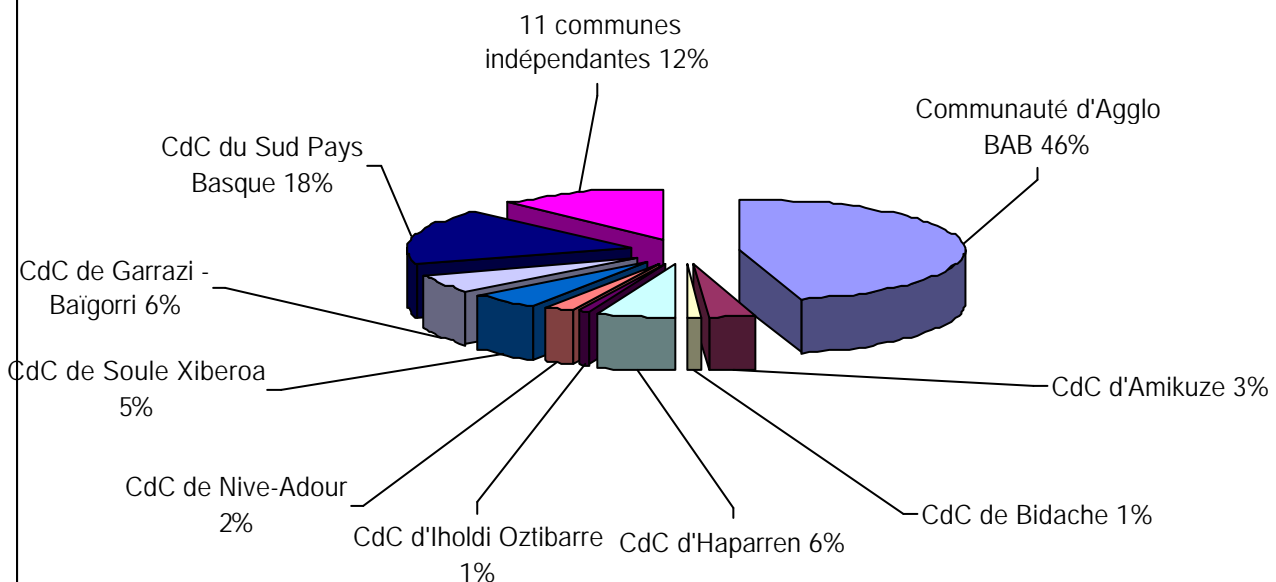
Forte concentration des entreprises de l'ESS sur le littoral du Pays

Répartition des différents établissements de l'ESS par Communautés de communes



	Communauté d'Agglo BAB	CdC d'Amikuze	CdC de Bidache	CdC d'Haparren	CdC d'Iholdi Oztibarre	CdC de Nive-Adour	CdC de Soule Xiberoa	CdC de Garrazi - Baigorri	CdC du Sud Pays Basque	11 communes indépendantes
TOTAL	506	38	11	62	9	26	58	67	200	135
Associations	440	30	9	55	7	22	48	58	164	117
Coopératives	35	8	2	7	2	4	9	9	27	16
Mutuelles	31								8	1
Fondations										
Groupements d'employeurs							1		1	1

Répartition du nombre d'établissement par Communautés de Communes



➔ **Emploi sectoriel : 1 112 établissements employeurs et 9 622 emplois (à prendre avec précaution car données relatives):**

* 56 coopératives de crédit :

↳ Environ 625 emplois (à prendre avec précaution car données relatives)

* 24 coopératives agricoles :

↳ 12 unions de sociétés coopératives agricoles, 5 sociétés coopératives agricoles, 3 SICA, 1 GAEC, 3 CUMA

↳ Environ 262 emplois (à prendre avec précaution car données relatives)

* 39 autres coopératives

↳ 15 Scop et 24 autres coopératives (artisanales...)

↳ Environ 418 emplois (à prendre avec précaution car données relatives)

* 40 mutuelles

↳ Environ 332 emplois (à prendre avec précaution car données relatives)

* 950 associations :

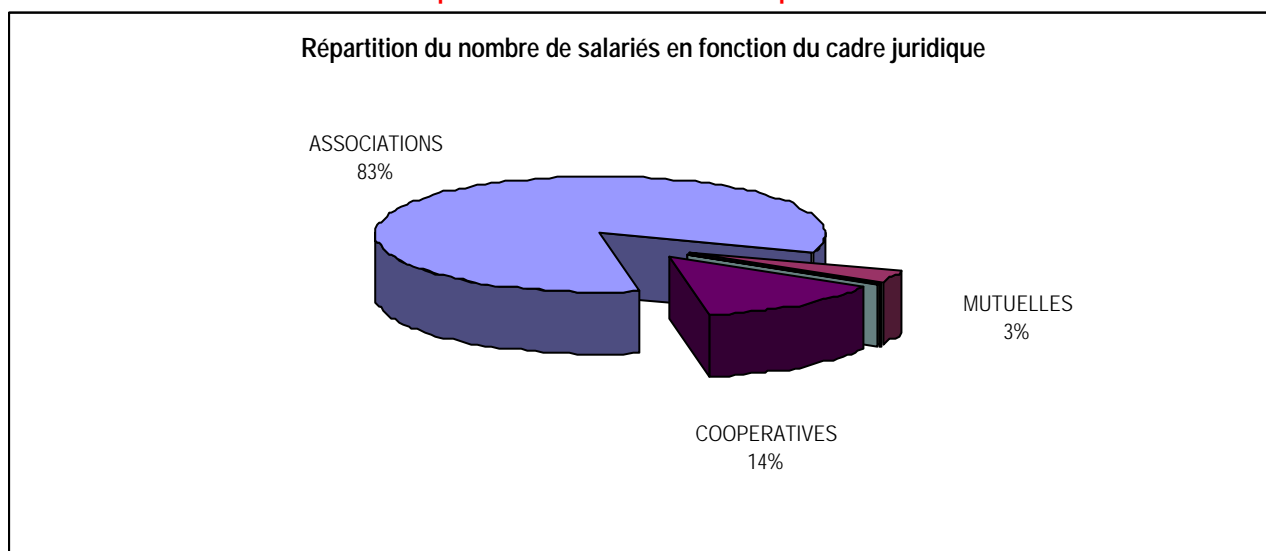
↳ 792 associations ont moins de 10 salariés, soit 83,3%

↳ Environ 7 980 emplois (à prendre avec précaution car données relatives)

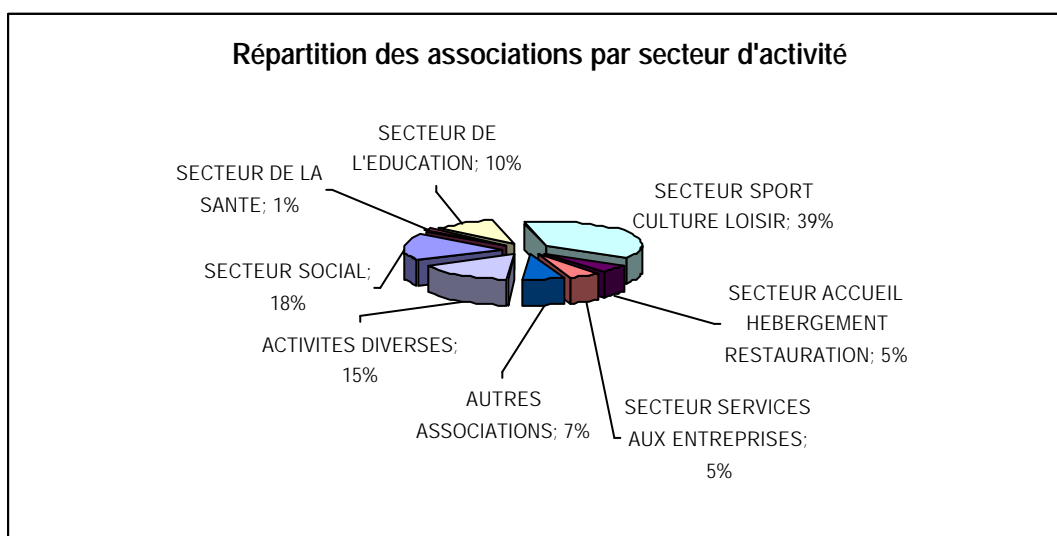
* 3 groupements d'employeurs

↳ Environ 5 emplois (à prendre avec précaution car données relatives)

Le poids des associations est important...



...Dans des secteurs d'activités très divers



Les constats et enjeux identifiés par le Pays

Constats identifiés :

- ↳ Dans le cadre de la création d'entreprises, l'accompagnement des porteurs de projets présente quelques insuffisances :
- 3 systèmes spécifiques d'aide à la création dont certains manquent encore d'implantation locale,
 - Peu d'accompagnement local après la phase de création durant les années N+1 à N+4 post création,
 - Problème de partenariat avec le secteur économique local,
 - Peu de relais locaux (élus, services des collectivités, organisations professionnelles locales),
 - Difficultés d'accès aux capitaux d'investissement et de lancement locaux par méconnaissance des systèmes.

↳ Le Pays accueille majoritairement des très petites entreprises (près de 97% des entreprises présentes, soit +/- 24 200). Elles rencontrent des difficultés dans la gestion des compétences et ressources humaines.

↳ La situation du chômage et de la précarité est à souligner :

- Un chômage féminin un peu plus élevé (près de 52% en juin 2005).
- Une précarisation grandissante de l'emploi

↳ On constate une explosion des services aux personnes spécialisés (78 structures associatives présentes majoritairement sur le littoral)

Enjeux identifiés : *En fonction des 4 axes de travail développés par la CRESS*

*** Développement économique et social**

↳ Renforcer l'implication des acteurs locaux en matière d'accompagnement des créations d'entreprise en vue de leur pérennisation. Pour ce faire développer des actions de tutorat, parrainage, sous-traitance, accès au marché local.

↳ Réaliser des rencontres locales de mobilisation et d'information avec les élus locaux, les chefs d'entreprises locales.

*** Maintien de l'emploi sur les territoires**

↳ Organiser des opérations collectives pour la reconversion industrielle de la Soule

↳ Favoriser l'emploi féminin : promouvoir les CLEFE (Clubs Locaux d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent)

↳ Consolider le dispositif de centre d'appui aux entreprises de la zone intérieure du Pays Basque

↳ Consolider les activités agricoles (valorisation des productions, développement des activités agricoles de montagne)

*** Maintien des services et de la qualité de vie dans les territoires**

↳ Renforcer les outils de l'action publique en matière de foncier

↳ Désenclaver la zone intérieure du Pays Basque : moderniser les infrastructures routières

*** Professionnalisation des acteurs de l'ESS**

↳ Adapter les filières de formation professionnelle aux mutations des métiers avec l'utilisation des NTIC

↳ Développer les entreprises locales par la formation et l'innovation (DELFI)

Les outils issus de l'ESS disponibles sur le territoire pour répondre aux enjeux

En fonction des 4 axes de travail développés par la CRESS

* Développement économique et social :

↳ Aide à la création et au développement d'entreprises de l'ESS

→ Outils de la microfinance (ADIE, Plateforme d'Initiatives Locales : Bultza Initiative), Herrikoa, Aquitaine Active (Bordeaux), UR Scop (Tarnos et Bordeaux).

* Maintien de l'emploi sur les territoires :

↳ Reprise-transmission d'entreprise, transformation d'association en SCIC, création de groupements d'employeurs...

→ UR Scop et Union Régionale des Groupements d'Employeurs

* Maintien des services et de la qualité de vie dans les territoires :

↳ Organisation et structuration de secteurs d'activités associatifs

→ GPEC : outils et méthodologie capitalisés pour diffusion.

* Professionnalisation des acteurs de l'ESS :

↳ Pérennisation des activités et emplois dans le secteur associatif, travailler sur la reconnaissance de la fonction employeur de toutes les entreprises de l'ESS, reconnaissance du bénévolat.

→ Dispositif Local d'Accompagnement : Instep et Sport Pyrénées Emploi

→ VAE bénévole : CRESS Aquitaine, CIBC 64

→ Dialogue Social : CRESS Aquitaine

→ Statistiques sur l'emploi, les entreprises de l'ESS sur les territoires + notes de conjoncture sur l'état général du secteur : CRESS Aquitaine

Un exemple ou témoignage sur votre territoire

L'association AZIA :

Le premier modèle (et jusqu'à ce jour, le seul) de Comité local d'épargne pour les jeunes (Clej) a été développé par l'association Azia (signifiant « graine » en langue basque) elle-même créée en janvier 1998 par six étudiants afin de stimuler l'ancrage territorial des jeunes en Soule (Pays basque). Azia compte actuellement environ 80 adhérents et un salarié, responsable de son animation.

Cette association poursuit fondamentalement trois objectifs :

- combattre l'exclusion des jeunes,
- enrayer le phénomène de désertification rurale
- impliquer les jeunes sur leur territoire.

Différentes actions sont pour cela menées par Azia : la coordination d'un programme européen Leonardo Da Vinci Bidea de mobilité étudiante pour des lycéens, étudiants et stagiaires de la formation continue du Pays de Soule, du Lycée Agricole Privé de Soule et de l'Association pour la Formation en Milieu Rural d'Etcharry⁵ et la mise en place et l'animation de bourses de l'emploi à destination des jeunes recherchant à effectuer un travail saisonnier.

Les Clej complètent les activités mises en œuvre par Azia pour dynamiser la Soule. Cette association n'est pas spécifiquement une institution de micro-finance mais elle participe, par la mise en place de cet instrument de collecte et de redistribution de l'épargne, à la promotion de ce secteur.

Le Clej, envisagé par Azia comme un des outils permettant de favoriser cet ancrage, est une association de type loi 1901, elle a pour but de collecter de l'épargne auprès des adhérents (constituant ainsi des fonds propres) et de prêter les sommes obtenues à des personnes jeunes (âgées de 18 à 35 ans) désireuses de créer ou de reprendre une entreprise sur les cantons de Mauléon et Tardets.

Le Clej est une association à part entière, distincte d'Azia. Cette volonté de promouvoir la création d'une association spécifique dédiée aux activités de financement (plutôt qu'un financement direct par Azia) répond à la volonté de développer l'autonomie des épargnants et ainsi de favoriser leur implication et leur responsabilisation dans la gestion de l'épargne et son affectation.

➔ Chaque adhérent de l'association ainsi constituée s'engage à verser 15 euros par mois pendant 1 an. Il devient alors possible pour l'association de prêter la totalité des sommes obtenues à de jeunes créateurs d'entreprises et ce à un taux d'intérêt nul sans que des frais de dossiers ne soient appliqués. Les cotisations versées par les adhérents n'ont pas vocation à être des dons : les entrepreneurs financés commencent à rembourser leurs emprunts dès leur activité commencée.

Lorsque tous les prêts octroyés sont remboursés, l'intégralité de l'épargne est reversée aux cotisants (soit dans un délai variant entre trois et cinq ans).

Un Clej, créé à l'initiative d'une association fédératrice, a une durée de vie limitée puisqu'il cesse d'exister lorsque les sommes prêtées sont remboursées. Le prêt octroyé par le Clej permet à son bénéficiaire d'avoir, s'il le souhaite, un accès plus aisé aux crédits bancaires traditionnels.

Azia a mis en place trois Clej à septembre 2006. Un quatrième est en cours de constitution.

- Le premier a fédéré 93 adhérents et permit de collecter, sur la période mars 2000 à février 2001, 17 000 euros prêtés à cinq entreprises (les prêts furent clôturés en septembre 2001).
↳ Huit emplois ont ainsi pu être aidés.
- Le second, appelé Clej Biga a vu sa période de cotisation s'étendre de février 2002 à février 2003 : 17 556 euros ont ainsi pu être collectés et prêtés à quatre entreprises.
↳ Douze emplois créés.
- Le troisième Clej (hiru) a été créé en février 2004 et a soutenu douze projets pour un montant global d'épargne de 41 500 euros.

➔ Au total, les Clej mis en place par Azia ont fédéré 327 cotisants pour un montant global de prêt de 76 056 euros.

Il est intéressant de remarquer que les adhérents/financeurs des Clej n'opèrent ni dans une logique de placement puisque l'argent investi n'est pas rémunéré ni même, pour certains, dans une véritable logique de prêt. On observe en effet que nombre d'épargnants du premier Clej ne demandent pas le remboursement des fonds qu'ils ont prêtés et préfèrent qu'ils soient réaffectés au Clej suivant ou alimentent les ressources d'Azia.